



Renseignement sur le renouvellement du titre de séjour

Par **mimo**, le **23/11/2009** à **20:44**

Bonjour, je suis de nationalité algérienne et conjoint de ressortissant français, sa fais tous juste 1 ans que je suis en France, je suis partie a la préfecture pour renouveler mon titre de séjour d'un an, ils m'ont demandez en plus du premiers dossier que j avais fournis lors de ma première demande des justificatif de vie commune du couple, ils demandent l'attestation de sécurité sociale celle ci ont la, un compte joint ont va l'ouvrir, tous les autres papiers sont au nom de sa mère(bail, facture edf, ext...), est ce que ces deux papiers sont suffisant, l'employer de la préfecture ma dit de fournir toute les pièces possible attestant de notre vie ensemble sous le même toit, pouvez vous m'indiquer s'il vous plait les pièces que je pourrais éventuellement fournir en plus des deux que je possède, autre que celle demander par la préfecture et que je ne peut fournir vue ma situation. on n'a fais une demande de logement et on attend toujours, merci de me reprendre rapidement. cordialement !!!!

Par **anais16**, le **27/11/2009** à **16:57**

Bonjour,

si toutes les pièces du logement sont au nom de la mère, il vous suffit de lui faire rédiger une attestation d'hébergement avec une copie de sa pièce d'identité et une facture edf ou quittance à son nom.

Cela devrait suffir pour justifier la vie commune.